

pour la raison que la richesse créée par le développement de cette branche d'industrie est presque toute affectée au paiement du travail. Pour cette raison, l'industrie en question est supérieure à presque toutes les autres qui méritent d'être encouragées et protégées par le gouvernement, si, au moyen de secours publics des particuliers pouvaient être induits à nous apporter leurs capitaux et de développer les énormes ressources que la Providence nous a données sous forme de gisements de minerais de fer qui existent dans toutes les parties de la Confédération.

Mon honorable ami a dit que le gouvernement était à considérer cette question, mais il a déclaré avec beaucoup de franchise à la Chambre que l'on croyait que si une protection suffisante était donnée à cette industrie, un montant considérable de capital serait apporté ici et appliqué spécialement à son développement.

Après avoir considéré avec soin la question, mon honorable ami est venu à la conclusion que nous serions justifiables de donner à l'industrie du fer, de la façon la plus praticable et la moins sujette à objection, cette protection qui lui est nécessaire pour qu'elle puisse atteindre son plein et entier développement. Un montant considérable a été apporté en ce pays pour le développement de l'industrie du fer telle qu'elle existe; il a fallu lutter énergiquement pour le conserver, et le montant de protection offert, qui s'élève à \$2 par tonne, n'a pas été suffisant pour attirer de nouveaux capitaux dans le pays. A peine a-t-il suffi pour soutenir les industries déjà établies.

Dans ces circonstances, la politique exposée par mon honorable ami avec la même confiance qu'il a manifestée en exposant la politique nationale, amènera je crois des résultats également satisfaisants. Après avoir examiné la question avec le plus grand soin, je ne connais aucune mesure qui puisse être adoptée, aucun point sur lequel mon honorable ami puisse porter son attention dans le but d'attirer et de développer l'industrie, et qui puisse donner autant de travail à la population du pays en proportion du genre d'industrie lui-même, que la protection que l'on se propose de donner au développement de notre industrie du fer.

Je ne doute pas que mon honorable ami reçoive de la Chambre pour cette mesure, le même appui qu'il en a reçu lors du grand changement de notre politique fiscale qu'il a soumis à la Chambre il y a quatre ans. Je suis certain que le résultat sera tout aussi satisfaisant, et que la voix du peuple souverain de ce pays, lorsque l'occasion se présentera, appuiera cette politique tout aussi énergiquement que dans une occasion récente il a appuyé la politique nationale.

M. BLAKE: Je suis certain que nous sommes tous heureux d'entendre une voix connue chanter la vieille antienne avec une partie de cette vigueur des anciens jours, pour ne rien dire de cette véhémence et de cette ampleur d'expression si familière à ceux qui siègent ici depuis un certain temps. J'ai dit à l'honorable député lorsqu'il a commencé, qu'il ne peut s'être trouvé ici au commencement du débat, car s'il eût été présent alors, il aurait omis de dire quelques-unes des choses qu'il a dites, car, ceux qui étaient présents alors se rappelleront que j'ai demandé à l'honorable député, à son début, si son assertion allant à dire qu'il était enté en communications avec des particuliers qui se proposaient de placer des millions ici, dans le cas où sa politique serait maintenue, s'appliquait à la proposition relative à la question du fer, et qu'il a répondu "Oui, elle s'applique à cela." Je ne lui ai pas entendu dire qu'elle s'y appliquait exclusivement, mais qu'elle s'appliquait à cela.

Une VOIX: C'est là toute la question ?

M. BLAKE: Ce n'est pas toute la question. Nul doute que l'honorable député de Colchester (M. McLelan), qui représente les usines de fer, a compris que c'était toute la question; mais l'honorable député de Halifax aurait dû se placer à un point de vue plus large, même en présence du fait que Colchester est situé dans les limites de la Nouvelle-

Écosse. Toute la question est, qu'ayant sous les yeux, dans sa pensée et dans son esprit, les personnes qui se proposaient de placer des millions dans l'industrie du fer, l'honorable député a dit que le maintien de sa politique est la condition du succès; mais maintenant nous constatons que ce n'est plus le maintien, mais l'aggravation et l'extension de cette politique, à tel point qu'il n'ose pas dire à la Chambre aujourd'hui que c'était là la nature de la transaction.

Il y a un autre point. On nous a rappelé souvent et rappelé à propos—bien que ceux qui ont ravivé nos souvenirs auraient dû avoir la bouche fermée par les remarques qu'ils ont faites,—que les personnes qui se livrent à des entreprises commerciales ou manufacturières doivent être à la hauteur de leur position, et que nul gouvernement, nul tarif même, ne peut sauver du désastre ceux qui n'apportent pas à l'accomplissement de la tâche qu'ils s'imposent ces qualités de l'esprit, cette vigueur, cette expérience et ce jugement sain, qui sont essentielles au succès. Le gouvernement a dit: "Nous ne prétendons pas être capables d'empêcher tout le monde de faire faillite, de garantir le succès de chacun; tout ce que nous pouvons faire, c'est de lui aplanir la voie autant que cela peut dépendre de nous, et le reste dépend entièrement de son énergie, de son discernement et de la sûreté de son jugement." Maintenant, que pensera l'honorable ministre des Chemins de fer lorsque je lui dirai qu'entre autres choses qui résultent de la discussion qui a eu lieu avant son arrivée, se trouve la preuve du fait que les hommes que l'on se propose d'introduire dans le pays pour développer cette entreprise générale, qui d'après lui exigera tant de qualités de la part de ceux qui voudront réussir à amener son développement, que les hommes dont la demande a été reçue si favorablement par l'honorable ministre sont si imprévoyants, si stupides, comprennent si peu les tendances et les conditions du pays, qu'ils croient réellement, dans ce qu'ils appellent leur esprit, que le droit sur le charbon en augmente le prix.

Sir LEONARD TILLEY: Je vais rétrécir la question de façon à ce qu'elle n'embrasse plus que la question du fer, et je m'en tiendrai là. Lorsque nous avons affaire à l'honorable préopinant, nous avons affaire à un homme possédant des capacités plus qu'ordinaires, et dont les connaissances professionnelles lui permettent de transquestionner un témoin, et si c'est possible de lui faire dire ce qui n'est pas la vérité. Les membres du barreau comprennent cela parfaitement, et cet honorable député me met dans la bouche des paroles que je n'ai pas dites, puis il demande à la Chambre de me condamner. Il dit que je suis venu ici et que j'ai dit à la Chambre que ces hommes qui désiraient nous apporter leur capital ont dit: "Si vous maintenez les droits actuels sur le fer, nous viendrons avec nos millions."

M. BLAKE: Pour maintenir votre politique.

Sir LEONARD TILLEY: Je demande à l'honorable député d'indiquer une seule assertion que j'aie faite à cet effet; c'eût été tout à fait inconséquent avec les faits dans la cause.

L'honorable député sait très bien qu'une demande signée par quarante membres de cette Chambre a été faite au gouvernement pour qu'il augmente les droits sur le fer. Quelle réponse ai-je donnée? Ai-je dit, comme je l'aurais dit si l'assertion de l'honorable député était vraie: "Nous ne pouvons vous accorder un seul cent de plus." Non; mais j'ai dit que le gouvernement, quelque désir qu'il eût de développer cette industrie, apporterait son attention la plus sérieuse à l'étude de cette question à partir de ce moment jusqu'à la prochaine réunion du parlement. Telle a été ma réponse.

Si ces capitalistes eussent dit qu'ils étaient prêts à venir ici en se contentant du tarif actuel, il eût été inconséquent de ma part de dire en même temps que le gouvernement apporterait son attention la plus sérieuse à l'étude de cette question.